RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2024/04 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction « Interventions »

Montreuil, le 29 février 2024

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 du 11 janvier 2024 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions ».

DÉCIDE :

Article 1 : Service « Programmes opérationnels, pêche et promotion »

L'article 3 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 susvisée est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Janvier, chef du service « Programmes opérationnels, pêche et promotion », pour tous les actes relevant des attributions du service « Programmes opérationnels, pêche et promotion » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €.

« Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Bretaudeau, cheffe de l'unité « Programmes opérationnels fruits et légumes », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

« Délégation de signature est donnée à Mesdames Claire Bourbonneux, Caroline Clavier et Magali Bougeard et Monsieur Mounir Iddoute, responsables de pôle « instruction liquidation » au sein de l'unité « Programmes opérationnels fruits et légumes », pour signer les décisions d'agrément des programmes opérationnels et de leurs modifications, d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels imputées sur le budget en compte de tiers ou de récupération de cette aide.

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Dubois, chef de l'unité « Apiculture et Programmes opérationnels autres secteurs » pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

« Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine Jacobacci, cheffe du pôle « Apiculture » au sein de l'unité « Apiculture et programmes opérationnels autres secteurs», pour tous les actes relevant de l'activité de son pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite
- de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de son pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric Vinot, chef de l'unité « Promotion », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Félix Pendrié, adjoint au chef de l'unité « Promotion », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

« Délégation de signature est donnée à Madame Maïwen Furet, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité « Pêche » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €. »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

La Directrice générale

Christine Avelin